

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – quatre-vingt-unième session

Rome, 21-22 avril 2004

RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE

DU SYSTÈME D'ALLOCATION FONDÉ SUR LA PERFORMANCE

Introduction

1. L'objet du présent document est d'informer le Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'élaboration et de l'application du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) au FIDA. Ce rapport a été achevé à la mi-mars, alors que les aspects opérationnels de la mise au point du système étaient en voie d'être définitivement arrêtés et que certains des processus commençaient à être mis en œuvre.

Calendrier de la mise au point et de l'application du SAFP

2. Le tableau ci-dessous décrit le processus de mise au point du SAFP au FIDA et indique les prochaines étapes prévues pour l'application du premier cycle d'allocation. Les cycles d'allocation des ressources seront pluriannuels (voir plus loin), tandis que les évaluations de la performance des pays seront mises à jour dans le cadre de cycles annuels

Calendrier de l'élaboration et de l'application du SAFF

	Processus	Achévé en ... <i>Prévu pour</i>
Élaboration du SAFF		
	Approbation par le Conseil des gouverneurs du Rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (GC 26/L.4 et Add.1)	février 2003
	Approbation par le Conseil d'administration des documents sur la structure du SAFF (EB 2003/79/R.2/Rev.1 et EB 2003/79/C.R.P.3)	septembre 2003
	Approbation par le Conseil d'administration des critères de performance relatifs au cadre sectoriel du développement rural (Annexe 1), tels que recommandés par le Conseil (EB 2003/80/R.3)	décembre 2003
	Rapport du Conseil des gouverneurs sur l'état d'avancement du SAFF (GC 27/L.6)	février 2004
Mise au point et application du SAFF		
	Mise au point détaillée du mécanisme de fonctionnement, des procédures et des directives du SAFF	novembre 2003-février 2004
	Étalonnage comparatif (deux pays par division régionale)	<i>mars-mai 2004</i>
	Évaluation de la performance des pays (premier cycle)	<i>mai-juillet 2004</i>
	Allocations de ressources et décisions de gestion	<i>juillet 2004</i>
	Examen par le Conseil d'administration des résultats du premier cycle d'allocation des ressources	<i>septembre 2004</i>
	Approbation par le Conseil d'administration des allocations pour le premier cycle d'allocation de ressources (commençant en 2005)	<i>décembre 2004</i>
	Rapport au Conseil des gouverneurs sur l'état d'avancement de l'application du SAFF (information)	<i>février 2005</i>
	Deuxième cycle d'évaluation de la performance (mise à jour annuelle)	<i>janvier-juin 2005</i>
	Examen par le Conseil d'administration des résultats du deuxième cycle d'évaluation de la performance (mise à jour annuelle), et rapport sur l'état d'avancement de l'application du SAFF ^a	<i>septembre 2005</i>
	Approbation par le Conseil d'administration des résultats du deuxième cycle d'évaluation de la performance (mise à jour annuelle)	<i>décembre 2005</i>

^a En outre, "dans l'examen du programme de travail pour 2006, le Conseil d'administration cherchera à déterminer si le système et les allocations qui en résultent répondent effectivement aux objectifs de développement en ce qui concerne les priorités régionales et s'il convient de continuer d'appliquer le SAFF dans le cadre des allocations régionales." (EB 2003/79/R.2/Rev.1)

Mise au point et application du SAFF

3. Suite à l'approbation par le Conseil d'administration en septembre 2003 des recommandations énoncées dans les documents EB 2003/79/R.2/Rev.1 ("Structure et fonctionnement d'un système d'allocation fondé sur la performance au FIDA") et EB 2003/79/C.R.P.3, qui établissent le cadre du SAFF, le Fonds a mis au point la structure et les méthodes de fonctionnement du SAFF. Le système dans son ensemble évoluera constamment en fonction de l'expérience. Il s'agit en particulier de mettre en place un système opérationnel qui permette de traduire les principes définis en mécanismes destinés à permettre concrètement d'ici à septembre et décembre 2004 la réalisation des évaluations de performance et l'établissement des allocations. Le FIDA s'est principalement attaché à définir des structures, procédures et directives propres à faciliter l'applicabilité et la fiabilité du système, sachant que la mise en place d'un système approprié et applicable passe par la mise en œuvre de telles procédures.

4. **Mise au point du SAFF (novembre 2003-février 2004).** Les procédures et les directives du SAFF ont été élaborées dans le cadre d'une vaste opération à laquelle ont participé un membre et jusqu'à deux suppléants de chaque division opérationnelle, principalement des chargés de programmes de pays, ainsi que des représentants du Département finances et administration et du Département affaires extérieures. Le processus d'élaboration du SAFF a en outre bénéficié périodiquement du concours de consultants externes engagés pour des périodes de courte durée.

5. Ce processus a débouché sur une description détaillée des mesures à prendre pour réaliser les évaluations de la performance des pays, les évaluations de la performance des programmes et les

consultations¹ au niveau des pays. On s'est attaché lorsque cela était possible à synchroniser et à combiner l'opération avec d'autres activités institutionnelles, comme les évaluations de programmes de pays, les exposés des options et stratégies d'intervention par pays ou autres missions d'élaboration de programmes, ainsi que le processus de planification stratégique et d'établissement du budget du FIDA.

6. Pour pouvoir réaliser les évaluations de pays, il était en outre impératif que les chargés de programmes de pays et les équipes de pays disposent de directives précises concernant des indicateurs tenant compte des possibilités opérationnelles des chargés de programmes et du type de données pouvant être obtenues au niveau des pays. Ces directives, destinées aux évaluations de la performance du cadre sectoriel du développement rural, ont été établies en collaboration avec les chargés de programmes de pays.

7. Les directives et les fiches de notation, ainsi que les procédures, ont été testées dans le cadre d'un processus de planification des programmes de pays, et les enseignements tirés ont été pris en compte.

8. **Mise en œuvre du SAFF (mars-décembre 2004).** Une fois les essais terminés et leurs résultats incorporés, la première mesure à prendre pour appliquer le SAFF consiste à mettre au point, en procédant à un **étalonnage comparatif**, un ensemble d'indicateurs de référence ou de critères précis qui permettront d'évaluer la performance des autres pays (environ 120). Concrètement, cette opération se traduit par l'établissement de normes d'évaluation qui s'appliqueront à la performance du cadre sectoriel du développement rural de tous les pays. Dix pays (deux par région)² feront donc l'objet d'une évaluation de la performance du cadre sectoriel du développement rural. Les résultats de ces évaluations seront analysés, puis le FIDA appliquera les critères de performance du SAFF et interprétera les scores uniformément dans tous les pays et toutes les régions par rapport aux indicateurs de référence. Les activités d'information et de formation nécessaires seront d'autre part assurées et les membres concernés du Département gestion des programmes seront familiarisés aux techniques, outils et procédures d'évaluation, ce qui permettra d'assurer une compréhension et une maîtrise communes des outils et des processus.

9. **L'application générale des évaluations SAFF** à tous les pays emprunteurs concernés commencera dès que les résultats de l'opération d'étalonnage auront été obtenus et pris en compte. Ces évaluations serviront par la suite de base au calcul des allocations par pays qui seront communiquées au Conseil d'administration en septembre et décembre 2004.

10. Afin d'obtenir des renseignements sur les indicateurs employés par la Banque mondiale pour l'évaluation du cadre général (résultats de l'évaluation des politiques et institutions des pays), le FIDA a établi des contacts opérationnels avec la Banque sous la forme d'une mission effectuée en février 2004. Cette mission a procédé à la comparaison des notes concernant l'utilisation des indicateurs du cadre général pour les emprunteurs bénéficiant de conditions particulièrement favorables et les autres emprunteurs (voir les documents EB 2003/79/C.R.P.3, paragraphe 2, et EB 2003/79/R.2/Rev.1, paragraphe 16). Des entretiens complémentaires devraient avoir lieu en mai 2004.

11. En conclusion, la mise au point détaillée des structures, processus et directives du SAFF est achevée, l'opération d'étalonnage comparatif est en très bonne voie et les travaux avancent conformément au calendrier indiqué dans le tableau ci-dessus.

¹ Associant les ministères de l'agriculture et des finances, d'autres institutions publiques compétentes, des organismes des Nations Unies concernés, des donateurs bilatéraux s'occupant du secteur de la réduction de la pauvreté rurale et des organisations non gouvernementales nationales ou internationales qualifiées.

² Les pays de référence prévus sont l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Brésil, le Cambodge, le Ghana, le Malawi, l'Ouganda, le Paraguay, la Sierra Leone et la Tunisie.